Publié le :
6 Nov 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS
DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026_052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

Point n°1 : Décision modificative n°1 au budget principal et aux budgets annexes – adoption de la décision modificative n°1 au budget principal

L'an deux mille vingt-six, le 3 du mois de novembre à seize heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 30 octobre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et à valablement délibéré sous la Présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présent(e)s :
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M.Jean-Louis BESNARD (donne procuration à M. Laurent JEANNE)
M.Julien LEGER

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présent(e)s : 11
Nombre de procurations : 1
Nombre de votant(e)s : 12

Adopté à l'unanimité
12 votes pour
M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Geneviève CARPE, Mme Isabelle DEISS, Mme Josiane ALIX, Mme Khadija BOUCHLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Marie-Flore NGUEMCHE, M. Jean-Louis BESNARD
0 abstention
0 NPPV

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_052-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 3/11/2026

Délibération N°2026-52

Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2026 du Centre Communal d'Action Sociale

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M 57 sur la comptabilité des communes et de leurs Etablissements publics ;

Vu l'instruction M 22 applicable aux services sociaux et médico-sociaux gérés par les CCAS ;

Vu le Budget primitif 2026 du CCAS adopté par le Conseil d'Administration le 29 avril 202 ;

APRES AVOIR DELIBERE,

Article unique :

La décision modificative n°1 au budget primitif 2026 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale est arrêtée à l'équilibre à la somme de – 218 500 € en section de fonctionnement et à la somme de 7 309 € en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_052-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

Section	Chapitre	Libellés	Dépenses €	Recettes €
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	95 200€	
	012	Charges de personnel	-283 947€	
	042	Dotations aux amortissements	7 309€	
	65	Autres charges de gestion courante	- 37 062€	
	013	Atténuations de charges		- 4 150 400€
	70	Produits des services		4 075 400€
	74	Dotations, subventions et participations		- 143 500€
		Total	- **218 500€**	- **218 500€**
Investissement	040			7 309€
	21		7 309€	
		Total	**7 309€**	**7 309€**

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
94500

Laurent JEANNE

Accusé de réception en préfecture
094-269401071-20261103-2026_052-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026